

AMAP DES 5+ CONTRAT FROMAGES DE CHEVRE BIOLOGIQUES

LE PRODUCTEUR :
Fromagerie 13 Blés
6 route des 13 Blés
18170 Loye sur Arnon
06.71.08.77.11// 0685061133
fromagerie13bles@gmail.com

LE CONSOMMATEUR-ADHERENT :
NOM/PRÉNOM:
Tél:
Courriel:

Le présent contrat traduit l'engagement du producteur :

- fournir toutes les 2 semaines la quantité de fromages de chèvres biologiques suffisantes pour confectionner les commandes en fonction de la production ;
- consacrer aux adhérents de l'AMAP une partie de sa production annuelle ;

Et celui du consommateur-adhérent à l'AMAP :

- garantir la juste rémunération du travail du producteur ;
- commander pour la saison avec le paiement en avance par chèque(s) à l'ordre du producteur.

Termes du contrat :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement toutes les 2 semaines en fromages de chèvre biologiques.

Le présent contrat est établi du 2 avril 2024 au 26 novembre 2024, soit 18 livraisons.

Les consommateurs peuvent toutefois commander des fromages de chèvre (si disponible) en supplément en informant le référent une semaine à l'avance et en lui donnant le règlement correspondant.

Les produits seront récupérés par les amapiens le mardi soir pendant la livraison de l'AMAP des 5+, dans la grange des Dîmes à Plaimpied. En cas d'absence non prévue de l'adhérent consommateur (ou d'un proche pour récupérer la commande), les produits non retirés seront distribués aux consommateurs intéressés.

Le producteur déclare respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres à sa profession. Il fixe librement le prix de sa production pour la saison, en cohérence avec le prix du marché local. En fonction du choix de plateaux, les productrices proposeront leur gamme de fromage en fonction des stocks liées à la production.

4 types de plateaux sont proposés cette année :

un plateau spécial 3 crottins à 6 €, un plateau à 10 €, un plateau à 15 € ou un plateau à 22,50 €

Détail de la production :

- CROTTIN : frais 1/2 frais, 1/2 sec ou sec	2,00 €
- CROTTIN AROMATISÉ : ortie/livèche, poivre d'angélique, estragon, basilic, piment...)	2,35 €
- BRIQUETTE : fromage de chèvre crémeux	4,90 €
- INDÉCISE : pyramide cendrée	3,55 €
- CLÉMEMBERT : type camembert au lait de chèvre	24,50€/kg
- SAUVAGEON : type chaource au lait de chèvre, fromage typé	3,00 €
- MAGUETTE : type maroilles au lait de chèvre doux	27 €/kg
- MEULE : pâte pressé type tomme nature ou aromatisée	26,50 €/kg
- BETA : type feta de chèvre	6,50 €
- CORNEBIQUE : type saint nectaire chèvre	29€/kg
- YAOURT de chèvre (125gr petit pot ou 375gr grand pot)	1 € et 3 €

Modalités d'engagement

Le consommateur-adhérent et le producteur s'engagent à passer contrat dans le respect des principes de l'AMAP rappelés dans les statuts de l'association. L'AMAP des 5+ déclare agir en tant qu'organisateur de services entre le producteur et le consommateur-adhérent, et s'assure du respect intégral de la Charte Nationale des AMAP consultable sur place.

Le producteur et le consommateur déclarent avoir acquitté leur cotisation à l'AMAP des 5+.

Commande et règlement

Montant des plateaux	6 €	10€	15€	22,50€
TOTAL SAISON (18 plateaux)	108 €	180 €	270 €	405 €
Paiement en 1 fois : 1 chèque (débit avril)	108 €	180 €	270 €	405 €
Paiement en 2 fois : 2 chèques (débit avril, juillet)	54 €	90 €	135 €	202,50 €
Paiement en 6 fois : 6 chèques (débit avril, mai, juin, juillet, sept, oct)	18 €	30 €	45 €	67,50 €

Le présent contrat et les règlements par chèque à l'ordre de **SARL 13 BLES** sont à remettre directement au référent Philippe Jeannot. Une bannette (relevée à chaque fin de livraison le mardi) est à disposition dans la grange pour la transmission des documents. Les commandes supplémentaires sont à adressée au référent à l'adresse suivante : cpjeannot@numericable.fr

Remarques du consommateur adhérent :

Signatures des parties :
Consommateur-adhérent

Producteur